



CONTRACTE UN PRET SANS RECONNAISSANCE DE DETTE

Par **adj**, le **04/06/2009** à **14:02**

Bonjour,

j'ai contracté un crédit de 20000 € à ma petite amie intime, elle a remboursé pendant un an maintenant à cause de la perte d'emploi et du chômage ne rembourse plus ses échéances de 300 € par mois le capital restant est de 15000 € le versement du crédit a été effectué sur son compte merci quel recours pour récupérer cet argent ou solder ce crédit

Par **coolover**, le **04/06/2009** à **16:08**

Bonjour adj.

En matière de "prêt entre ami", la principale difficulté est de prouver la réalité du prêt et les modalités de remboursements.

Si aucun écrit n'a été fait entre vous et que tout est verbal, comment savoir que c'était bien un prêt et non une donation ? Comment être sûr des modalités de remboursement qui étaient convenues ?

Aussi, si ton amie dément les modalités du prêt tu risques de te retrouver en difficulté

Mais surtout, l'article 1326 du code civil prévoit : "L'acte juridique par lequel une seule partie s'engage envers une autre à lui payer une somme d'argent ou à lui livrer un bien fongible doit être constaté dans un titre qui comporte la signature de celui qui souscrit cet engagement ainsi que la mention, écrite par lui-même, de la somme ou de la quantité en toutes lettres et en chiffres."

Traduction : en l'absence de reconnaissance de dette, le tribunal ne pourra condamner ton amie à payer car le prêt doit obligatoirement être prouvé par un écrit signé du débiteur.

Aussi, la seule solution consiste à faire signer une reconnaissance de dette à ton amie afin de mentionner le montant restant dû et les échéances à payer.

Il faut mentionner la somme due en chiffres et lettres, que le document soit écrit de sa main et que tu fasses référence à l'origine du prêt de 20.000€.

Une fois cette reconnaissance signée, tu pourras saisir éventuellement un tribunal si elle ne

respecte pas le remboursement.

Bon courage à toi !

Par **adj**, le **04/06/2009** à **22:50**

BONSOIR,

je vous remercie

cela va etre difficile de faire signe une reconnaissance

de dette a mon soit disant amie puisqu elle est en

difficulte elle saura que je vais me plaindre

cette somme d argent qui a ete verse sur son compte n est pas une preuve au sein de la

justice

Par **coolover**, le **04/06/2009** à **23:25**

Le relevé de compte est bien une preuve recevable en justice, mais c'est seulement la preuve que tu lui as donné de l'argent. Ca ne prouve pas qu'elle devait te le rembourser ni dans quel délai.

Si tu n'as pas de reconnaissance dette, les choses risquent d'être compliquées et juridiquement, je ne vois pas d'action que tu pourrais mener.

Tu sauras pour la prochaine fois qu'il faut faire signer une reconnaissance dette avant de prêter de l'argent. C'est déjà ça....

bon courage à toi !

Par **adj**, le **05/06/2009** à **12:52**

BJ

J VOUS REMERCIE

VOUS ETES AVOCAT BENEVOLE OU JURISTE

Par **coolover**, le **06/06/2009** à **04:26**

Je suis juriste conseil dans une entreprise d'assurance de protection juridique.

Mon métier consiste (entre autre) à informer et à orienter mes clients qui, comme toi, rencontrent des problèmes d'ordre juridique :)

Et je suis bénévole pour ce site évidemment :)

Bon courage pour la suite.

Par **adj**, le **06/06/2009** à **12:23**

BJ
SUPER FELICITATION POUR CE VOUS FAITE

Par **adj**, le **10/06/2009** à **22:38**

bonsoir
j'aimerais que vous m'aider
BJ
Le trésor public a effectué une saisie sur mon compte caisse d'épargne
mon compte n'a pas eu d'opération depuis plus de 5 ans
ce compte n'a aucun découvert autorisé
actuellement je me trouve à découvert de 83 euros malgré moi

le trésor public me réclame impôt sur les revenus de 1999 ET 2000
commandite en 2003
1/ y'a-t-il un délai pour que le TP réclame ou c'est prescrit?
2/ la caisse d'épargne et dans son droit de mettre mon compte débiteur y'a-t-il un recours pour
que la banque régularise ce compte
merci d'avance
cordialement

Par **Patricia**, le **11/06/2009** à **00:57**

Ben coolover tu me manques sur expe... sincèrement contente de te lire, ça faisait longtemps
???
j'espère que tout va bien pour toi.
Amicalement.

Par **Patricia**, le **11/06/2009** à **01:06**

adj vous êtes entre de "bonnes mains".
Compétent, sympa et très cool... C'est "mon" coolover !!!

Par **adj**, le **11/06/2009** à **10:11**

Bonjour

moi aussi je suis tres content de te lire Patricia

esperant mieux te connaitre dans ma vie

dieu te garde biz a plus

o faite ta pas repondu a ma question stp